

Ensemble vers la négo ! «

On dit souvent que c'est lorsque les enjeux sont élevés que les grandes équipes resserrent les rangs et foncent, unies et solidaires, vers la victoire ! C'est exactement ce que je ressens présentement. L'approche de la négo, prévue à l'automne, a un effet rassembleur inégalé pour notre syndicat et ses membres. Les gens qui veulent prêter main-forte sont nombreux, les équipes s'organisent, les dossiers se structurent : vous serez à même de le constater à la lecture de cette édition de l'@robass. Et vous avez été très nombreux à nous faire part de suggestions pertinentes et de commentaires de qualité en prévision de la négo. Je désire vous en remercier. Les résultats de cette consultation vous seront d'ailleurs communiqués lors de l'assemblée générale spéciale prévue à l'automne.

Cette dynamique de participation m'inspire un sentiment de confiance et nous donne de l'énergie, à moi et à mon équipe de direction du SSPHQ. Les efforts incessants des derniers mois portent fruits. Toutes les équipes, de la direction jusque dans les régions, prennent les bouchées doubles et travaillent d'arrache-pied afin d'étoffer les dossiers en vue de la négo. Je tiens eux aussi à les remercier. L'ardeur démontrée au travail me confirme que les membres du SSPHQ sont entre bonnes mains et que l'avenir s'annonce prometteur...

Beaucoup de travail reste à faire. Mais le travail se fait et le travail se fait bien. Continuez de vous impliquer et de nous faire part de vos suggestions et de vos idées. Ça fait une grande différence, croyez-moi !



Julie Cloutier, Présidente

En terminant, j'aimerais vous souhaiter de bonnes vacances, bien méritées. Reposez-vous et profitez du beau temps. Nous aurons besoin de tous nos membres et de toute votre énergie pour un automne qui s'annonce fertile et animé. Merci de votre soutien et bon été !

Julie Cloutier
Présidente



Daniel Rose, Secrétaire général

En marge des préparatifs à la négo

La vie syndicale, à plein régime !

Peut-on imaginer un syndicat comme le nôtre qui cesserait ses activités quotidiennes pendant la négo ? Bien sûr que non. Pendant que plusieurs s'affèrent à la préparation de notre prochaine ronde de négociation pour le renouvellement de notre convention collective, d'autres s'occupent de la continuité de notre vie syndicale et de la réalisation de nos mandats sur une base quotidienne.

SUITE À LA PAGE 2

L'@robass est publié par le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, section locale 4250 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Les articles de ce bulletin peuvent être reproduits pourvu qu'on en mentionne la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1499-8955 (imprimé) et ISSN 1499-8963 (en ligne)

Adresse postale : SSPHQ
565, boul. Crémazie Est, bur. 6300
Montréal (Québec) H2M 2V6



Syndicat
des spécialistes
et professionnels
d'Hydro-Québec
SECTION LOCALE 4250 SCFP-FTQ



Daniel Rose, Secrétaire général

Plusieurs griefs sont en préparation pour les auditions en arbitrage et déjà des démarches sont entreprises pour établir le calendrier des auditions 2005. Le SCFP nous a confirmé une aide juridique pour répondre à notre besoin. En plus des griefs, les dossiers de requêtes sont en cours (revendications de certains de nos postes par d'autres unités syndicales ou des postes que nous revendiquons en vertu de notre accréditation) et il est de notre intention de poursuivre ces dossiers tout au long du processus de négociation. Nous sommes et continuerons d'être présents aux différents comités conjoints. Je pense, entre autres, au comité Changement Technique et Technologique du projet SIC et à celui du projet DCartes.

Relations avec l'employeur

En plus des différents dossiers à traiter, nous accordons beaucoup de temps à la gestion des relations avec l'employeur. Différentes unités administratives H-Q nous ont invités, notre présidente et moi, à la présentation de leur plan directeur. Ces rencontres nous permettent de bien saisir les objectifs et les orientations globales de notre employeur, à court et à plus long termes. Ces orientations sont prises en considération dans nos interventions et nos actions syndicales.

Loi sur le harcèlement psychologique

Suite à la mise en vigueur de la Loi sur le harcèlement psychologique en milieu de travail, Hydro-Québec nous invite à participer à un comité de travail. C'est là un sujet d'actualité et aussi une réalité chez les spécialistes. En effet, nous sommes déjà au fait de plusieurs cas déclarés, tout en sachant fort bien qu'ils en existent plusieurs autres qui n'ont

pas encore été dénoncés. C'est pourquoi nous comptons bien accroître notre présence et nos actions pour éliminer les comportements et les remarques qui minent les conditions de vie de ceux et celles qui en sont victimes.

Comme vous le constatez, la vie syndicale continue parallèlement à la négo. Le dynamisme démontré par les membres de notre structure syndicale lors des dernières réunions du comité exécutif provincial indique une volonté claire de participation afin de bien vous représenter. N'hésitez donc pas à contacter votre directeur ou votre directrice pour toute question de nature syndicale ou pour tout sujet qui vous préoccupe dans vos relations de travail.

Syndicalement,
Daniel Rose
Secrétaire général

Dans les coulisses de la négo

1899 questionnaires, 1900, 1901. Le compteur s'arrête. On multiplie ce nombre par 55 questions, ce qui fait 104 555 réponses à analyser. Ce n'est pas le temps de déranger le Comité de négociation, il est débordé ! Un taux de participation de 68 %, c'est un très gros succès !

Ce n'est pas tout d'additionner et de multiplier des chiffres. Il faut les placer dans un contexte, faire les études de corrélation, lire les commentaires, bref, qualifier les résultats. Alors patience ! Vous trouverez l'échéancier révisé du Comité de négociation en page trois.

Comme l'analyse des résultats de la compilation n'est pas encore prête, je vous invite à visiter les coulisses de la négo. Vous découvrirez l'organisation du projet, les règles de fonctionnement d'une négociation et les mandats des différents comités. Après cette lecture, vous aurez peut-être quelques conseils à formuler, des informations utiles à nous communiquer ou une collaboration à nous proposer. Nous sommes en tout temps à l'écoute de nos membres.



Bonne lecture !
Robert Lafontaine
Éditeur

**Pour tout changement d'adresse personnelle,
écrivez à secretariat@ssphq.org**

**N'OUBLIEZ PAS QU'HYDRO-QUÉBEC NE NOUS AVISE PAS
DE VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE !**

Bienvenue dans la Négociation

Même s'il fait beau et chaud, l'automne est déjà aux portes du SSPHQ. En effet, votre syndicat se prépare activement, depuis plusieurs semaines, en vue de la négociation pour le renouvellement de notre convention collective. En prévision de cette période importante pour l'ensemble de nos membres, votre syndicat a initié le projet Négociation, qui vise à assurer une préparation optimale de nos dossiers. Des collaborateurs ont été identifiés, des comités ont été formés et le travail est bien amorcé. Le diagramme ci-contre trace d'ailleurs l'envergure de cette équipe dynamique et déjà opérationnelle.

Vous nous avez également donné une bouffée d'air frais avec vos demandes et suggestions émises dans le cadre de la consultation de mars dernier. Les premiers constats de l'analyse de cette information de grande qualité et combien volumineuse, nous ont déjà amenés à bonifier notre plan d'action et à actualiser notre calendrier d'activités. Des équipes poursuivent le travail d'analyse des résultats, afin de les situer dans leur contexte, d'établir des constats et d'émettre des recommandations visant à bonifier nos dossiers argumentaires. Ce travail ardu mais essentiel nous permettra de mieux défendre vos intérêts et

d'améliorer vos conditions de travail. Notre stratégie de négociation n'en sera que plus percutante !

Nous désirons remercier chacun de nos collaborateurs qui s'impliquent activement dans la Négociation. C'est avec l'apport d'un nombre grandissant de membres que nous maximiserons notre force de frappe et nos résultats !

Votre comité de négociation



La négociation, étape par étape

La signature d'une nouvelle convention collective est l'aboutissement d'une série d'activités dont nous vous présentons les principales étapes.

La consultation des membres

Les demandes des membres doivent être inscrites sur les formulaires fournis par le Comité de négociation, formé de la présidente et de deux membres du Conseil exécutif provincial. C'est la partie qui a été complétée jusqu'à maintenant par votre comité de négociation.

La compilation des résultats est actuellement en cours, et le Comité de négociation devra la présenter au Comité exécutif. Ce dernier fera rapport à l'assemblée générale des membres cet automne.

L'avis de négociation

L'avis de négociation pourra être émis soit par le syndicat, soit par l'employeur. Les conditions suivantes devront être respectées :

- » L'émetteur donnera un avis écrit d'au moins huit jours. Cet avis indiquera la date, l'heure et le lieu où ses représentants seront prêts à rencontrer l'autre partie pour la première fois.
- » Le délai d'avis est de quatre-vingt-dix jours précédant le 31 décembre 2004, date d'expiration de notre convention collective. Autrement, on considère que l'avis a été donné à l'expiration de la convention collective.

Les négociations devront commencer et se poursuivre avec diligence et bonne foi.

La négociation

Lorsque l'employeur fait une offre globale, le Comité de négociation doit convoquer l'exécutif syndical pour étudier la proposition de l'employeur. L'exécutif doit à son tour soumettre sa recommandation aux membres. Entre-temps, le Comité exécutif peut demander un statut d'avancement des travaux au Comité de négociation.

Les conditions de travail sont maintenues après l'expiration de la convention collective, tant que le droit de grève ou de lock-out n'a pas été exercé ou qu'une sentence arbitrale n'est pas intervenue.

CHANGEMENT DE CONSEILLER



Puisque Marc Ranger a demandé un changement d'assignation, nous avons maintenant une nouvelle conseillère SCFP en la personne de Suzanne Monier. Ayant déjà œuvré au sein de notre syndicat, Suzanne connaît bien notre réalité.

Merci à Marc pour son travail auprès des spécialistes et bienvenue à Suzanne.



La conciliation

En cours de négociation, l'une ou l'autre des parties peut demander en tout temps au ministre de désigner un conciliateur pour les aider à effectuer une entente.

Le droit de grève ou de lock-out

Le droit de grève ou de lock-out est acquis 90 jours après la réception, par le destinataire, de l'avis de négociation. Ces droits peuvent être exercés en suivant les étapes suivantes :

- » La grève ne peut être déclarée qu'après avoir été autorisée au scrutin secret par un vote majoritaire des membres qui exercent leur droit de vote.
- » Dans les 48 heures qui suivent la déclaration, la partie concernée doit aviser le ministre du Travail par écrit de la grève ou du lock-out et indiquer le nombre de salariés concernés.
- » Pour les services publics, l'avis préalable de grève doit être d'au moins sept jours juridiques et doit être transmis au ministre, à l'employeur et au conseil des services essentiels.

Sur recommandation du ministre, le gouvernement peut, par décret, ordonner le maintien des services essentiels et suspendre le droit de grève.

La signature de la convention collective

La convention collective ne peut être signée qu'après avoir été autorisée au scrutin secret par un vote majoritaire des membres qui exercent leur droit de vote.

Seuls les membres en règle peuvent voter, et la carte de membre peut être exigée.

Les membres doivent être informés au moins 48 heures à l'avance de la tenue du scrutin.

Robert Lafontaine pour le Comité de négo